

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Nomination*

### *Représentant du personnel*

### *Comité technique paritaire*

### *Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

### **Arrêté du 3 juin 2014 modifiant l'arrêté du 14 octobre 2013 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi et du dialogue social**

NOR : ETSR1481419A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du ministre chargé du travail ;

Vu la demande de M. Philippe BRAQUIER, notifiée le 23 mai 2014, portant démission de son mandat de membre suppléant au comité technique d'administration centrale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Laurence BUISSON, affectée à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, est nommée membre suppléant du comité technique d'administration centrale, en remplacement de M. Philippe BRAQUIER, sur la liste commune présentée par les organisations syndicales CGT et SNUTEFE-FSU.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social.

Fait le 3 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La chef de bureau de l'animation du dialogue social,*

A.-M. DE BAUW